

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 janvier 2017

Accord sur le barème des salaires minimaux des ingénieurs et cadres pour 2017 dans la métallurgie

L'UIMM et trois organisations syndicales de la métallurgie, la CFE-CGC, la CFTC et FO ont signé un accord national ce jour sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres. L'accord prévoit une augmentation du barème de 0,8 %.

La CFDT a émis en séance un avis favorable. Elle donnera, de même que la CGT, une réponse définitive à l'issue de la consultation de ses instances.

Les partenaires sociaux ont convenu de se rencontrer à nouveau au mois de septembre 2017 pour examiner l'évolution de la situation économique et en tirer ensemble les conséquences éventuelles.

Pour Hubert MONGON délégué général de l'UIMM cet accord tient compte à la fois d'une situation économique encore tendue et d'une volonté d'adresser un signe positif aux salariés de la métallurgie. Cet accord exprime une volonté partagée de continuer à construire un dialogue social de qualité pour relever les défis qui s'annoncent.

À propos de l'UIMM :

L'UIMM représente 42 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 10 fédérations professionnelles et 61 chambres syndicales territoriales.

 @uimm

Contact presse :
Catherine DOUMID – catherine.doumid@havasww.com – 01 58 47 93 50